

DEAP - Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

Objectifs

Acquérir la qualification permettant de développer les **compétences professionnelles** suivantes :

- Prendre soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescence
- Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement
- Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques
- Recueillir et transmettre des observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités
- Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille
- Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation
- Accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, il participe aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de protéger, maintenir et restaurer la santé de l'enfant.

Programme

La formation couvre **huit modules** de formation :

Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 h)

Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 h)

Module 3 : Les soins à l'enfant (140 h)

Module 4 : Ergonomie (35 h)

Module 5 : Relation - Communication (70 h)

Module 6 : Hygiène des locaux (35 h)

Module 7 : Transmission des informations (35 h)

Module 8 : Organisation du travail (35 h).

Cet enseignement est complété par **6 stages** de 140 heures en milieu hospitalier, en crèches, maternité et Pmi, dans des établissements accueillant des enfants handicapés au sein d'une équipe de professionnels.

Publics

Tous publics

Pré-requis

- Etre agé(e) de 17 ans à la date d'entrée en formation.
- Aucune condition de diplôme n'est requise.
- Satisfaire au concours d'entrée à l'institut : 2 épreuves écrites d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission.

Validation

- Diplôme du ministère de la santé de niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

Durée

Durée totale maximale de 1435 heures dont 840 heures en entreprise et 595 heures en centre de formation.

La durée de la formation est indicative et sera déterminée en fonction de votre profil.